

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 avril 2013

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de M. Ludovic JAMET), M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de Frédéric M. BUONO), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de M. Alain LOPPINET), Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir à M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL (Pouvoir de M. Philippe LEJEUNE), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Odile GUÉRIN (pouvoir de M. Michel COLIN), M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT), M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Michel COLIN (pouvoir à Mme Odile GUÉRIN), M. Alain LOPPINET (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Philippe LEJEUNE (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Etienne DUPONT, M. Ludovic JAMET (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Philippe LEQUAIN), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Jean-Philippe BARRET, M. Frédéric BUONO (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel SAPORTA, Mme Marie SENERS, M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 9 avril 2013

Date d'affichage de la convocation : 9 avril 2013

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de membres présents : 58

N° de l'ordre du jour :

2013.04.09 : Adoption des tarifs 2013-2014 des établissements intercommunaux d'enseignement artistique.

□ **M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Il appartient chaque année à Versailles Grand Parc de fixer les tarifs des cinq établissements intercommunaux d'enseignement artistique.

Au titre de l'année scolaire 2013-2014, il est proposé une évolution des tarifs de l'ensemble des établissements de 2% correspondant à l'évolution normale de la masse salariale du fait du glissement vieillissement technicité (GVT) et à l'inflation.

Conformément aux évolutions d'offres retenues dans les projets d'établissements et afin de permettre quelques rééquilibrages, quelques tarifs se voient appliquer une augmentation supérieure à 2% et de nouveaux tarifs sont créés. Toujours dans la recherche d'un équilibre entre coûts et enseignements, le tarif appliqué pour les élèves hors cursus pratiquant une ou plusieurs pratiques collectives à Buc et à Viroflay passe de 100 € à 120 €. De même, le tarif des ateliers d'orientation instrumentale à Buc (éveil musical) augmente de 10%.

Par mesure de développement durable et de sécurité des fonds, les modes et rythmes de paiement évoluent. Les familles optant pour le paiement par chèque s'acquitteront du paiement des frais d'inscription et de scolarité en une fois, au mois d'octobre. En revanche, le paiement par prélèvement automatique (et carte bancaire pour le Conservatoire de Versailles) est échelonné en fonction du choix de la famille, en une, trois ou neuf échéances dans l'année. Le rythme de paiement peut être modifié sur simple demande.

Dans la continuité des pratiques communales, le régime du calcul par quotient familial est appliqué pour les écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas. Cependant, pour l'école de musique de Buc, la tranche 0 correspondant aux revenus imposables inférieurs à 1.905 € et n'impliquant aucun frais de scolarité est supprimée au profit de la tranche 1. Les frais de scolarité annuels correspondant sont de 110,98 € pour l'enseignement d'un instrument.

Les modalités de réduction propres à chaque établissement sont précisées dans les grilles tarifaires.

Les tarifs votés au titre de l'année scolaire 2013-2014 sont applicables à compter des réinscriptions et inscriptions pour la rentrée scolaire.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide de fixer les tarifs des établissements intercommunaux d'enseignement artistique pour l'année scolaire 2013-2014, conformément aux tableaux joints en annexe ;*
- 2) *dit que les crédits seront imputés au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, nature 7062 « redevances et droits des services à caractère culturel » ou nature 7083 « locations diverses (autres qu'immeubles) » ou nature 752 « revenus des immeubles » pour les recettes, nature 165 « dépôts et cautionnement versés et reçus » pour les cautions des locations d'instruments et nature 678 : « autres charges exceptionnelles » pour les dépenses en cas de remboursement.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 58
Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés moins 4 abstentions de M. Georges DUTRUC-ROSSET, Jean-Roch GAILLET, Jean-Luc PESSEY et Jean-Marc LE RUDULIER.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

078-247800584-20130416-20132508-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2013